

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération  
n° DEL261021/19

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Etaient représentés :** PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

**OBJET : MANDAT SPECIAL ACCORDE AUX ELUS POUR LEUR DEPLACEMENT AU SALON DES MAIRES LES 16, 17 ET 18 NOVEMBRE 2021 A PARIS.**

-Le Salon de Maires se tiendra cette année à Paris, Porte de Versailles, du 16 au 18 novembre 2021 ;

-Le déplacement des élus locaux au cours duquel seront évoqués les orientations, les enjeux et les perspectives d'évolution du secteur public territorial est important pour la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu.

-Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

**Délibération**  
**n° DEL261021/19**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-D'accorder un mandat spécial à Monsieur André ROCCHI, Maire, ainsi qu'à Madame Lisa FRANCISCI, Conseillère Municipale, pour se rendre du 16 au 18 novembre 2021, à Paris, à l'occasion du Salon des Maires ;

-De préciser que pour ce déplacement :

- -Les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement,
- -Les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées. Toutefois les frais de transport tels que les billets d'avion pourront être mandatés directement par la mairie afin d'éviter l'avance de frais.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus**

**Le Maire,**

